

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du
Vendredi 24 octobre 2014

DÉLIBÉRATION N°2014-49
« TROP PUISSANT » 2014/2015

Le mardi 14 octobre 2014 à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le vendredi 24 octobre à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mme Christine MIRAUCHAUX - M. Alain TIMAR - M. Avi ASSOULY - M. Jean-Pierre DEMAS -
M. Jacques SAPIEGA - Mme Joëlle METZGER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS ---

ÉTAIENT ABSENTS Mme Isabelle BOURGEOIS - Mme Marie BOUCHEZ - M. Bernard JAUSSAUD - M. Gérard PIEL
OU EXCUSÉS Mme Mireille PEIRANO - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES - M. Gérard CAMY
M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THERIOT - Mme Aïcha SIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Régie Culturelle Régionale (la Régie), adoptés par la délibération n° 13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013,

VU la délibération n°2014-02 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du vendredi 24 janvier 2014 adoptant le Budget Primitif 2014,

VU la délibération n°2014-31 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du mardi 10 juin 2014 adoptant le Budget Supplémentaire 2014,

VU la délibération de ce jour adoptant la décision modificative 2014

Considérant :

- Qu'il entre dans les objectifs de la Régie de promouvoir l'activité artistique, et tout particulièrement la musique, auprès des jeunes, notamment les lycéens.
- Qu'une pratique et une écoute incontrôlées des musiques amplifiées exposent les jeunes à de graves traumatismes auditifs, parfois irréversibles.

- Que dans ce but, l'opération « **TROP PUISSANT** » initiée en 2002, puis renouvelée chaque année, a remporté un important succès auprès des équipes pédagogiques, des responsables de médecine scolaire et des lycéens de la région.

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

- De reconduire l'opération « **TROP PUISSANT** » en 2014/2015, qui se concrétise par l'organisation de séances de prévention à destination des lycéens, sous la forme d'animations-concerts, animées par des groupes de musiques actuelles de la région, dans les salles de spectacles et lieux de diffusion de la Région (dont un nouveau groupe à former).
Des contrats et conventions sont signés avec les groupes et les salles de spectacles, ce qui entraînera des frais liés à : l'utilisation de salles de concert, l'installation technique, la location de véhicules, l'achat de prestations, le déplacement et l'hébergement de musiciens et techniciens, la rémunération des groupes, le paiement des droits d'auteur à la SACEM, le recours à du personnel extérieur, technique et administratif.
- De réaliser une mise à jour, puis de réimprimer les supports de communication existants : DVD, plaquettes, flyers, diaporama, bâches, application smartphones et tablettes (mise à jour des visuels, partenaires et révision de l'ergonomie) et de procéder à l'achat de bouchons d'oreille jetables.
- D'accueillir en tutorat dans les locaux de la Régie et/ou dans des salles de diffusion partenaires de la Région un nouveau groupe et de remettre à niveau celui ayant réalisé la prestation la saison précédente, ce qui entraînera des frais liés : au transport, hébergement, collation-restauration et rémunération des groupes.
- De présenter à la presse et aux partenaires l'opération en prenant en charge les frais liés au dossier de presse et à la conférence de presse : reproduction des dossiers, cocktail, invitations, déplacements.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget 2014

Après en avoir délibéré,

Adepte :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 24 octobre 2014



La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX